

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

2026 / 0444

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉCISIONS
D'ALÈS AGGLOMÉRATION**

Service : Garage Municipal
Tél : 04 66 56 25 40
Réf : NA/GFN/LA 2026/04

Objet : Cession de véhicules de la Communauté Alès Agglomération pour l'année 2026

Le président d'Alès Agglomération,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n°2001-1168 du 11 décembre 2001 portant mesures urgentes de réformes à caractère économique et financier (publiée au J.O. du 12 décembre, p 19703),

Vu le Code de la commande publique,

Vu la délibération C2026_01_06 du conseil de communauté du 9 avril 2026 portant délégation du conseil de communauté au président en application des dispositions de l'article L5211-10 du Code général des collectivités territoriales,

Considérant l'état de vétusté d'un certain nombre de véhicules de la Communauté Alès Agglomération et le coût de réparation prohibitif au regard de leur valeur vénale,

Considérant qu'il apparaît économiquement plus pertinent de procéder à leur réforme et à leur remplacement par des véhicules neufs spécifiques, mieux adaptés aux besoins des services,

Considérant que seul le garage Ets P. GUIRAUD a été en capacité de fournir lesdits véhicules spécifiques et a proposé dans le cadre de cette acquisition, de reprendre les véhicules vétustes,

Considérant qu'il convient d'acter la cession des véhicules mentionnés ci-après au profit de la société Ets P. GUIRAUD, lesquels feront l'objet d'une sortie de l'actif du patrimoine,

DÉCIDE**ARTICLE 1 :**

Il convient de procéder à la cession des véhicules suivants, à savoir :

marque et type de véhicule	n° ordre	immatriculation et année d'immatriculation	Kilométrage /heures	nom et adresse de l'acquéreur	montant du rachat TTC
CITROEN BERLINGO Code Parc C.A2.207	1	BY-715-PY 05/12/2011	152 307 KMS (non garanti)	ETS P. GUIRAUD 1165 route d'Uzès 30101 Alès Cedex	300 €
RENAULT TRAFIC Code Parc C.A2.195	2	FN-203-PL 30/08/2006	254 032 KMS (non garanti)	ETS P. GUIRAUD 1165 route d'Uzès 30101 Alès Cedex	300 €
CITROEN BERLINGO Code Parc C.A2.206	3	FN-352-HB 24/11/2004	125 209 KMS (non garanti)	ETS P. GUIRAUD 1165 route d'Uzès 30101 Alès	300 €
RENAULT TRAFIC Code Parc C.A2.191	4	EF-651-DP 12/09/2016	157 300 KMS (non garanti)	ETS P. GUIRAUD 1165 route d'Uzès 30101 Alès Cedex	300 €

ARTICLE 2 :

Monsieur le directeur général de la Communauté Alès Agglomération et Monsieur le receveur communautaire sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Alès, le 15 OCT. 2026

Le président

Christophe RIVENQ



La présente décision, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Nîmes ou d'un recours gracieux auprès du Président de la Communauté Alès Agglomération, étant précisé que celui-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal Administratif dans un délai de deux mois. Conformément aux termes de l'article R.421-7 du Code de Justice Administrative, les personnes résidant outre-mer et à l'étranger disposent d'un délai supplémentaire de distance de respectivement un et deux mois pour saisir le Tribunal. Le Tribunal Administratif peut aussi être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr.